

---

**AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ**

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION**

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER PAR INTÉRIM DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ, CONFORMÉMENT AU CODE MUNICIPAL, QUE :

**PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO # 625-2019 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE # 526-2012 AFIN D'Y METTRE À JOUR LES DISPOSITIONS RELATIVES AUX PROJETS INTÉGRÉS À VOCATION RÉCRÉOTOURISTIQUE ET D'INCORPORER DES NORMES RELATIVES AUX BÂTIMENTS INSOLITES À DES FINS D'HÉBERGEMENT RÉCRÉOTOURISTIQUE.**

Le conseil a adopté le premier projet de règlement # 625-2019, modifiant le règlement de zonage #526-2012 afin d'y mettre à jour les dispositions relatives aux projets intégrés à vocation récréotouristique et d'incorporer des normes relatives aux bâtiments insolites à des fins d'hébergement récréotouristique de Sainte-Béatrix, lors de la séance tenue le 9 décembre 2019.

Qu'une assemblée publique de consultation sur ledit projet, se tiendra le 4 février 2020 à 19h30, à l'hôtel de ville au 861, rue de l'Église à Sainte-Béatrix.

Au cours de cette assemblée, le Maire, ou tout autre membre du Conseil désigné ou par une autre personne désignée par ce dernier, expliquera la modification, ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet. Veuillez noter que le projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Ce projet de règlement peut être consulté au bureau municipal aux heures normales d'ouverture.

**DONNÉ À SAINTE-BÉATRIX CE VINGT-HUITIÈME JOUR DU MOIS DE JANVIER DE L'AN DEUX MILLE VINGT (28.01. 2020).**



\_\_\_\_\_  
Gérard Cossette  
Directeur général et secrétaire-trésorier par intérim

---

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussigné, Gérard Cossette, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim de la Municipalité de Sainte-Béatrix, certifie solennellement que j'ai publié l'avis public en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le vingt-huitième jour du mois de janvier de l'an deux mille vingt (28.01.2020)

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 28e jour du mois de janvier de l'an deux mille vingt (28.01.2020).



\_\_\_\_\_  
Gérard Cossette  
Directeur général et secrétaire-trésorier par intérim